



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires

**du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies**

Point au 30 juin 2007 de la situation financière des opérations clôturées

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le point de la situation financière au 30 juin 2007 de 20 missions de maintien de la paix clôturées. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 10.



I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point de la situation financière des missions de maintien de la paix clôturées ci-après, pour lesquelles le rapport final sur l'exécution du budget a été présenté : Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA); Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA); Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL); Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ); Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA); Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) et Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK); Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH); Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA); Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge; Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT); Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL); Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda-Rwanda (MONUOR) et Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR); Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM); Force de paix des Nations Unies (FPNU); Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU); Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH); Autorité provisoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile; et Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

2. Comme indiqué dans le tableau 1, 15 des 20 missions mentionnées dans le présent rapport présentaient des excédents de trésorerie pouvant être portés au crédit des États Membres, soit un montant total de 181 776 000 dollars au 30 juin 2007.

Tableau 1

**Situation de trésorerie consolidée au 30 juin 2007 des missions suivantes :
ONUGA/ONUSAL, ONUMOZ, UNAVEM/MONUA, GOMNUII,
MONUIK, MINUBH, MINUHA, Équipe de liaison militaire
des Nations Unies au Cambodge, MONUT, MONUL,
MONUOR/MINUAR, FPNU, FORDEPRENU, ATNUSO/
Groupe d'appui de la police civile et GANUPT**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Liquidités	326 049
À déduire : montant à restituer aux États Membres ^a	43 750

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
À déduire : autres éléments du passif	100 523
Montant au 30 juin 2007 des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres	181 776

^a Part du solde de trésorerie des FPNU et de la MINUHA au 30 juin 2002 qui sera reversée à des États Membres quand ils auront acquitté leurs quotes-parts de financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide (résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002).

3. Le tableau 2 montre la répartition entre les missions du solde de trésorerie net de 181 776 000 dollars.

Tableau 2

Missions de maintien de la paix clôturées disposant d'un solde de trésorerie au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
ONUCA/ONUSAL	1 607
ONUMOZ	545
UNAVEM/MONUA	20 698
GOMNUII	4 698
MONUIK	2 856
MINUBH	13 181
MINUHA	18 374
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	140
MONUT	2 702
MONUL	4 388
MONUOR/MINUAR	23 946
FPNU	62 034
FORDEPRENU	9 696
ATNUSO/Groupe d'appui de la police civile	12 827
GANUPT	4 084
Total	181 776

4. Le montant de 181 776 000 dollars indiqué dans les tableaux 1 et 2 n'inclut pas les avances d'un montant total de 18 316 000 dollars consenties à deux opérations de maintien de la paix (9 366 000 dollars à la MANUH/MITNUH/MIPONUH et 3 450 000 dollars à la MINURCA) et à la MINURSO (5 500 000 dollars), qui n'avaient pas encore été remboursées au 30 juin 2007.

5. Comme indiqué dans le tableau 3, 5 des 20 missions mentionnées dans le présent rapport accusaient des déficits de trésorerie d'un montant total de quelque 88 036 000 dollars au 30 juin 2007 du fait du non-paiement des quotes-parts.

Tableau 3

**Situation de trésorerie consolidée au 30 juin 2007 des missions suivantes :
Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA, MINURCA, ONUSOM,
MANUH/MITNUH/MIPONUH et APRONUC**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Liquidités	6 091
À déduire : passif	94 127
Déficit de trésorerie au 30 juin 2007	(88 036)

6. Le passif comprend 25 636 000 dollars d'avances dues à des opérations de maintien de la paix clôturées (12 816 000 dollars) et au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (12 820 000 dollars). Le tableau 4 montre la répartition entre les missions du déficit de trésorerie de 88 036 000 dollars.

Tableau 4

**Missions de maintien de la paix clôturées ayant un déficit
de trésorerie au 30 juin 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA	(126)
MINURCA	(23 837)
ONUSOM	(16 525)
MANUH/MITNUH/MIPONUH	(7 393)
APRONUC	(40 155)
Total	(88 036)

7. On trouvera dans l'annexe au présent rapport le montant des contributions non acquittées, des sommes dues aux États Membres et des autres éléments du passif au 30 juin 2007.

8. Comme indiqué plus haut au paragraphe 3, un solde de quelque 181,8 millions de dollars en liquidités pouvait, au 30 juin 2007, être porté au crédit des États Membres au titre des opérations suivantes : ONUCA/ONUSAL, ONUMOZ, UNAVEM/MONUA, GOMNUII, MONUIK, MINUBH, MINUHA, Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge, MONUT, MONUL, MONUOR/MINUAR, FPNU, FORDEPRENU, ATNUSO/Groupe d'appui de la police civile et GANUPT. Dans son dernier rapport d'ensemble sur le fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix (A/62/726), le Secrétaire général a proposé que les soldes créditeurs, au 30 juin 2008, des missions de maintien de la

paix clôturées présentant un excédent de trésorerie soient restitués à chaque État Membre avant que le fusionnement prenne effet. Le Secrétaire général a également indiqué que le fusionnement proposé des comptes des opérations de maintien de la paix permettrait d'effectuer des remboursements pour des missions clôturées pour lesquelles ceux-ci sont actuellement retardés faute de disponibilités dans les comptes de ces missions. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, le déficit global de trésorerie s'élevait au total à 88 millions de dollars au 30 juin 2007 pour les comptes des opérations suivantes : Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA, MINURCA, ONUSOM, MANUH/MITNUH/MIPONUH et APRONUC. Ce déficit résulte d'un passif de 94,1 millions de dollars comprenant 68,2 millions de dollars dus aux pays fournisseurs de contingents, 12,8 millions de dollars dus au Fonds de réserve, 12,8 millions de dollars dus à des opérations clôturées ayant un excédent de trésorerie et 300 000 dollars de montants divers dus à des États Membres et à des tiers, moins des liquidités d'un montant de 6,1 millions de dollars.

9. Dans son rapport détaillé intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/846/Add.3), le Secrétaire général a proposé de regrouper rétroactivement les comptes des différentes opérations de maintien de la paix, sauf la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC), le Fonds de réserve pour le maintien de la paix et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, avec effet à compter du 1^{er} juillet 2007. Dans son dernier rapport d'ensemble sur le fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix (A/62/726), le Secrétaire général a continué de considérer que cette approche devait être privilégiée et a proposé de regrouper rétroactivement les comptes des différentes opérations de maintien de la paix, sauf la FONU, l'ONUC, le Fonds de réserve pour le maintien de la paix et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, avec effet à compter du 1^{er} juillet 2008. Compte tenu de l'amélioration globale de la situation de trésorerie qui découlerait directement du fusionnement, le Secrétaire général a proposé que les soldes créditeurs, au 30 juin 2008, des missions de maintien de la paix clôturées présentant un excédent de trésorerie soient restitués à chaque État Membre avant que le fusionnement prenne effet. Ainsi, un État Membre ayant versé la totalité des contributions mises en recouvrement au titre de ces missions aurait droit à un remboursement. Le fusionnement proposé des comptes des opérations de maintien de la paix permettrait également d'effectuer des remboursements pour des missions clôturées pour lesquelles ceux-ci sont actuellement retardés faute de disponibilités dans les comptes respectifs.

II. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

10. L'Assemblée générale est appelée, une fois approuvée la proposition du Secrétaire général tendant à regrouper les comptes des opérations de maintien de la paix à compter du 1^{er} juillet 2008 conformément au schéma directeur décrit dans son rapport sur le fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix (A/62/726), à décider de restituer aux États Membres les soldes créditeurs, disponibles au 30 juin 2008, des missions clôturées ayant un excédent de trésorerie.

Annexe

**Missions de maintien de la paix clôturées :
montant au 30 juin 2007 des contributions non réglées,
des sommes dues à des États Membres et des autres éléments
du passif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Contributions non réglées</i>	<i>Sommes dues à des États Membres^a</i>	<i>Autres éléments du passif</i>
MINUGUA	146	–	162
MINURCA	35 566	7 480	16 412
ONUCA/ONUSAL	2 062	3 507	–
ONUMOZ	16 912	1 201	–
UNAVEM/MONUA	35 356	8 320	1 687
GOMNUII	18	–	–
MONUIK	689	10 559	219
MINUBH	35 250	6 486	157
MINUHA	102	14 626	–
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	10	107	–
MONUT	12	2 407	–
MONUL	36	3 208	19
MONUOR/MINUAR	1 497	3 913	–
ONUSOM	58 555	19 741	–
FPNU	144 480	11 314	127 380
FORDEPRENU	1 273	7 512	–
MANUH/MITNUH/MIPONUH	19 426	114	9 366
APRONUC	41 197	40 839	13
ATNUSO/Groupe d'appui de la police civile	8 850	8 811	–
GANUPT	24	16 467	3
Total	401 461	166 612	155 418

^a Y compris les sommes dues aux pays ayant fourni des contingents au titre du matériel mis à disposition, ainsi que les sommes provenant de soldes inutilisés portées au crédit des États Membres en attendant que ceux-ci donnent leurs instructions.